

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI  
LE 25 AOÛT 2014**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le lundi, vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

9 h 00 **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1647-08-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1648-08-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan, Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 3 juillet 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Règlement 2014-185-4**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2014-185-4 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute des usages d'industries légères (aliments, meubles, manufactures) à l'intérieur d'une zone.

**B)**            **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Règlement 441-14**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 441-14 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à modifier la grille des usages afin d'y inclure la classe « commerciale ».

**C)**            **Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 407-2014**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 407-2014 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute les usages de services routiers (vente, réparation, entretien, lavage, reconditionnement, vente d'essences et biens de consommation).

**D)**            **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1258**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1258 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement réduit les dimensions de terrains pour certaines zones afin de densifier.

**1.1.2**        **Gestion de la plaine inondable - Demande d'abolition de la ZIS**

**A)**            **Réponse du MAMOT**

En date du 15 août 2014, le sous-ministre du MAMOT, M. Sylvain Boucher, adressait une réponse à la demande d'abolition de la zone d'intervention spéciale (ZIS) à l'effet que « il (...) apparaît prématuré d'autoriser l'abolition de la ZIS. Nous recommandons, notamment dans le cadre de la révision de votre schéma d'aménagement et de développement (SAD), de créer un comité avec les ministères concernés pour documenter les problématiques vécues et proposer, s'il y a lieu, des pistes de solutions intérimaires ».

Considérant que la ZIS n'a aucun lien avec le schéma d'aménagement et de développement, les membres du comité administratif demandent d'acheminer cette réponse au ministre des Affaires municipales et des Régions puisque ce dernier n'était pas en copie conforme.

**B) Position de la MRC de Rouville**

À titre informatif, le directeur général dépose une missive de la MRC de Rouville à l'effet que le conseil de cette MRC n'a pas accordé l'appui sollicité pour l'abolition de la ZIS.

**1.1.3 Modifications**

**A) Rencontre avec le ministre Me Pierre Moreau**

Le préfet confirme que lors de la rencontre intervenue avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Me Pierre Moreau, le 14 juillet 2014, plusieurs dossiers ont été soumis au ministre, particulièrement la problématique liée aux nombreux refus d'approuver les modifications du schéma d'aménagement et de développement. À suivre.

**B) Projet de règlement 508 - Affectation industrielle**

Les membres du comité administratif reportent le dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement 508 concernant le thème « Affectation industrielle » dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement et ce, au mois d'octobre 2014.

**1.1.4 Urbanisme - Divers**

**A) CRRNT - Représentation**

Considérant les difficultés administratives constatées au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), le préfet de la MRC rencontrera le président de cet organisme afin d'échanger sur les orientations et processus suivis pour certains travaux. À suivre.

**B) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - 67<sup>e</sup> Avenue**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver et appuyer la demande de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix relativement au reclassement de la 67<sup>e</sup> Avenue de sorte que cette dernière soit reconnue à titre de « route locale de niveau 2 ».

**2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**2.1 Rapport de l'An 3**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution adoptant le rapport de l'an 3 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, le tout en vue de son acheminement au ministère de la Sécurité publique.

**3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**3.1 Financement du CEHR (CLD)**

**3.1.1 Modification de la contribution du gouvernement du Québec**

Suite à la coupure de 10% du financement de fonctionnement du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) par le gouvernement du Québec, les membres du comité administratif recommandent de signer l'addenda proposé reflétant cette coupure irréversible. Par ailleurs, une lettre sera adressée au ministre afin de le sensibiliser au fait que le conseil de la MRC comprend qu'il doit soutenir le gouvernement dans ses efforts de rationalisation mais que la récurrence ou l'augmentation de telles coupures pourraient mettre en jeu et déstabiliser le développement de nos collectivités. L'orientation future du ministère relativement au financement des CLD sera sollicitée.

CAPV2014-08-25

**3.1.2 MRC Rimouski-Neigette - Opposition aux coupures relatives au financement des CLD**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande d'appui de la MRC de Rimouski-Neigette à l'effet de maintenir le financement des CLD pour l'année 2014 puisque cette décision prise unilatéralement par le gouvernement est irréversible.

**3.2 CRÉ Montérégie Est - Forum Jeunesse - Protocole d'entente**

Le directeur général soumet les modifications à apporter au protocole d'entente à intervenir relativement au projet « Action Jeunesse structurante en participation citoyenne ». Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser la signature du protocole conditionnellement à la modification du projet soumis. Par ailleurs, une lettre sera acheminée au responsable du projet, M. Luc Martinet, afin d'obtenir annuellement un bilan des réalisations concrètes de ce projet pour le territoire de sorte à évaluer si la MRC participera au financement pour 3 années supplémentaires.

**3.3 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham - Droit de passage**

Les membres du comité administratif ne peuvent acquiescer à la demande de droit de passage du Club riverain VTT puisque l'utilisation de la piste par ces véhicules récréatifs est incompatible avec l'activité principale.

**3.4 Bourse de la relève agricole**

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum Jeunesse Montérégie Est a diminué sa participation financière dans le cadre de la Bourse de la relève agricole;

**EN CONSÉQUENCE;**

1649-08-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif autorise le versement d'une somme de 2 500\$ dans le cadre de l'édition annuelle de la Bourse de la relève agricole;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**3.5 Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat - MRC de Lac-Saint-Jean-Est**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin que le gouvernement du Québec débloque les crédits nécessaires pour la poursuite des différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat.

**3.6 Pacte rural 2014-2024**

**3.6.1 Adoption de documents**

**A) Plan d'action**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du Plan d'action de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

**B) Grille d'analyse**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption de la grille d'analyse qui sera utilisée par les membres du comité de suivi du Pacte rural dans le cadre des demandes d'aide financière soumises.

**C) Modalités de répartition**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant les modalités de répartition des sommes allouées par le Pacte rural 2014-2019. Ce sujet sera traité préalablement à la séance de travail du 10 septembre 2014.

**D) Projet d'entente**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption d'un prototype d'entente régissant les projets bénéficiant de l'aide financière provenant du Pacte rural 2014-2019. Ce document devra être signé par les bénéficiaires.

**E) Formulaire de demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du formulaire de demande d'aide financière que devront remplir les municipalités ou organismes sollicitant une aide financière provenant du Pacte rural 2014-2019.

**3.6.2 Demande d'aide financière - Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région - Projet « Bornes électriques »**

Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région devrait déposer un projet relatif à l'installation de bornes électriques dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2019. L'admissibilité de ce dossier fera l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 10 septembre 2014, les membres du Conseil de la MRC et l'agente de développement rural se réuniront pour discuter des recommandations y afférentes.

**3.6.3 MRC d'Avignon - Rémunération des agents de développement rural**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC d'Avignon afin que la rémunération totale des agents de développement rural soit puisée à même les montants accordés par le Pacte rural.

**4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**4.1 Vente de terrain**

Considérant les besoins d'agrandissement de la compagnie Tremcar visant à accroître ses activités, les membres du comité administratif recommandent d'autoriser la vente d'une partie de terrain du centre administratif de Compo-Haut-Richelieu inc. Ce sujet fera l'objet d'échanges entre les membres du conseil préalablement à la séance régulière du 10 septembre 2014.

**5.0 FONCTIONNEMENT**

**5.1 Finances**

CAPV2014-08-25

**5.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 septembre prochain.

**5.1.2 Production de déclaration fiscale**

Le directeur général soumet que depuis le 25 avril 2012, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a confirmé qu'elle maintenait indéfiniment sa position administrative en ce qui a trait à un allègement accordé aux municipalités et MRC qui sont exonérées de l'impôt sur le revenu soit, de produire une telle déclaration de revenus (T2/CO-17). En ce qui a trait à Revenu Québec, techniquement les sociétés exonérées d'impôt ne sont pas tenues de produire une T2 mais doivent produire une CO-17. L'impact de ne pas produire cette déclaration permettrait à Revenu Québec de retenir les chèques de remboursement de TVQ qui a toujours eu ce pouvoir. En considération des enjeux, les membres du comité administratif acceptent que les déclarations ne soient pas produites et qu'advenant une retenue des chèques de remboursement de TPS et/ou de TVQ, les mesures administratives soient modifiées de sorte à se plier aux exigences des différentes entités.

**5.1.3 Dépôt des indicateurs de gestion 2013**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution prenant acte du dépôt des indicateurs de gestion 2013.

**5.2 Fonctionnement - Divers**

**5.2.1 Demandes d'appui**

**A) Municipalité de Lacolle - Jetée des Douanes de la rivière Richelieu**

Les membres du comité administratif réfèrent à la plénière l'appui sollicité par le conseil de la municipalité de Lacolle relativement à la problématique de prolifération des algues et de vase dans la rivière Richelieu qui serait causée par la jetée de l'Agence des services frontaliers du Canada.

**B) Municipalité de Lac Sainte-Marie - Ondes cellulaires**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les demandes d'appui de la municipalité de Lac Sainte-Marie en ce qui a trait aux ondes cellulaires puisqu'il s'agit de stratégie de développement de compagnies privées.

**5.2.2 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes 2014-2015**

1650-08-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2014-2015 à compter du lundi 22 décembre 2014, 8h30, au vendredi 2 janvier 2015, 16h30 soit;

22/12/2014 (lundi)	Congé sans solde
23/12/2014 (mardi)	Congé sans solde
24/12/2014 (mercredi)	Congé férié
25/12/2014 (jeudi)	Congé férié
26/12/2014 (vendredi)	Congé férié

29/12/2014 (lundi)	Congé sans solde
30/12/2014 (mardi)	Congé sans solde
31/12/2014 (mercredi)	Congé férié
01/01/2015 (jeudi)	Congé férié
02/01/2015 (vendredi)	Congé férié

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN).

ADOPTÉE

Le directeur général soumet aux membres que les employés acceptent quatre (4) jours de congé sans solde.

## 6.0 ÉVALUATION

### 6.1 Engagement d'une ressource contractuelle

Les membres du comité administratif recommandent l'engagement d'une ressource contractuelle pour une période de 3 mois afin de réaliser des visites suite à l'émission de permis de construction. Cette orientation est rendue nécessaire considérant le personnel réduit dû à un accident de travail, les travaux de modernisation des rôles d'évaluation et la pré-retraite d'un des employés.

## 7.0 COURS D'EAU

### 7.1 Ruisseau Saint-Louis, branches 12 et 18 - MRC de Rouville - Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir : Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une facture intervenue relativement au dossier du ruisseau Saint-Louis, branches 12 et 18, à savoir : MRC de Rouville de l'ordre de 6 994,12\$ (taxes en sus). À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

### 7.2 Nomination - Personne désignée

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Marion Roblès à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

### 7.3 Cours d'eau Rémillard - Lacolle - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Rémillard.

### 7.4 Fauchage de digues de la rivière du Sud - Municipalités d'Henryville et de Saint-Georges-de-Clarenceville : Autorisation aux travaux, octroi de contrat et autorisation aux signatures

Un rapport d'ouverture de soumission prévue le 3 septembre 2014 sera déposé aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat de fauchage de digues de la rivière du Sud.

CAPV2014-08-25

8.0            VARIA

9.0            PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0          LEVÉE DE LA SÉANCE

1651-08-14    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la  
MRC du Haut-Richelieu, ce 25 août 2014.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier